



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2017 (articles L2121-25 et R2121-11 du C.G.C.T.)

L'an deux mille dix-sept, le cinq septembre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de LES VANS se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code général des collectivités territoriales.

PRESENTS : M Jean-Paul MANIFACIER - M. Jean-Marc MICHEL - Mme Myriam DEY - - Mme Géraldine PLATON - Mme Marie-Jeanne LAPIERRE - M. Hubert THIBON - M. Bruno DAL FIUME - Mme Nadine BABIN - M. Gérard GSEGNER (à partir de la 3^{ème} délibération) - Mme Françoise Dominique GUTMAN - M. Christophe POISSON - Mme Cathy ESCHALIER - Mme Françoise RIEU-FROMENTIN - M. Claude DELEYROLLE - Mme Annie RICHARD - Mme Chantal DARLIX.

POUVOIRS : Mme Paulette CAREMIAUX a donné procuration à Mme Géraldine PLATON - M Rémy BELHOMME a donné procuration à M. Bruno DAL FIUME - Mme Catherine DIDOU a donné procuration à M. Gérard GSEGNER - Mme Muriel THOMAS a donné procuration à M. Jean-Marc MICHEL - M Georges FAUCUIT a donné procuration à Mme Cathy ESCHALIER.

ABSENTS : M. Romain DUNAND.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean-Marc MICHEL.

Suppression et création de postes suite à propositions d'avancements de grades (2017-092)

Considérant les propositions faites par le Centre de Gestion,

Sur avis favorable de la commission du personnel réunie le 27 juillet 2017,

M. le Maire propose de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et de supprimer un poste d'adjoint administratif. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide de souscrire à la proposition de M. le Maire.

Demande de prise en charge du coût de formation pour validation des acquis de l'expérience d'un agent (2017-093)

M. le Maire expose au Conseil Municipal la demande de validation des acquis de l'expérience formulée par un agent des écoles et la proposition du Greta Vivarais Provence pour accompagner l'agent dans sa démarche. Cette demande a été examinée par la commission personnel le 27 juillet dernier et a reçu un avis favorable aux conditions suivantes : la collectivité prend en charge le coût de la formation et l'agent suit cette formation durant son temps libre. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide de souscrire à la proposition telle qu'énoncée par la Commission.

Souscription au contrat d'assurances groupe négocié par le Centre de Gestion à l'égard des agents permanents affiliés à la CNRACL (2017-094)

M. le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 2017-049, la commune a chargé le Centre de Gestion de l'Ardèche de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, sachant que le contrat actuel arrivait à expiration le 31 décembre 2017. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. le Maire, décide de souscrire au contrat groupe négocié par le Centre de Gestion avec le groupe CNP Assurances/SOFAXIS, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Ventes entre la paroisse Saint Pierre et Paul de Païolive et la commune des Vans (2017-095)

M. le Maire rappelle le principe accepté par le Conseil Municipal de céder à la paroisse le presbytère et d'acquérir la maison paroissiale. La réunion du 24 août dernier a permis d'aboutir à une proposition de promesse de vente. La paroisse céderait à la commune la maison située place de l'oie au prix de l'évaluation des domaines, majoré de 20 000 € pour tenir compte des travaux récemment effectués. La commune céderait à la

paroisse le presbytère au prix de l'évaluation des domaines et s'engagerait à maintenir au sous-sol l'association du Secours Catholique et les services de la paroisse jusqu'à la fin des travaux nécessaires à leur réimplantation au presbytère. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. le Maire, accepte achat et vente selon les termes exposés.

Vente d'une parcelle de terrain à Chassagnes (2017-096)

M. le Maire présente la demande d'un particulier à Chassagnes souhaitant acquérir la parcelle cadastrée 057A 501 appartenant à la commune et qui jouxte son terrain. Cette parcelle, d'une contenance de 160 m², pourrait être cédée, après avis des Domaines. M. le Maire informe le Conseil que le service des Domaines est désormais regroupé à Saint Etienne. Il sollicite le Conseil sur le principe de la vente, que le Conseil accepte à l'unanimité.

Demande de subvention à la Région pour l'école maternelle (2017-097)

M. le Maire rend compte de la rencontre avec la conseillère régionale en juillet dernier. Il expose que dans le cadre de subventionnement aux bourg-centres, la commune pourrait bénéficier d'une aide de la Région à hauteur de 53 000 € et propose qu'une demande soit faite sur le dossier de la construction de la future école maternelle. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. le Maire, sollicite de la Région Auvergne Rhône-Alpes une aide financière pour la construction de la future école maternelle dans le cadre du financement aux bourg-centres.

Retrait de la délibération du 16 mai pour chemin du Cocu à Naves (2017-098)

M. le Maire informe le Conseil du changement de position du Syndicat des Eaux qui ne participera aux travaux de bornage du chemin, ayant effectué des travaux sur le réservoir « du Cocu ». En conséquence, il propose d'abandonner cette opération pour l'instant, car ne présentant pas un caractère d'urgence, ce que le Conseil décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés.

Modification des statuts du Syndicat Départemental de l'Ardèche et confirmation du représentant de la commune (2017-099)

Les nouveaux statuts prévoient une réduction du nombre de représentants du Département, qui sera désormais limité à la moitié des membres du Comité et du Bureau syndical, la création de 2 collèges des représentants des autres adhérents (communes et intercommunalités) qui se partageront l'autre moitié de la représentativité au Comité et Bureau Syndical et le changement de dénomination (Syndicat de Développement, d'Équipement et d'Aménagement au lieu de Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche). Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal émet un avis favorable à ces changements et rappelle que M. Claude DELEYROLLE est le représentant de la commune.

Modification des statuts de la Communauté de Communes suite à la prise de compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) (2017-100)

Avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés.

Modification des membres des Centres Communaux d'Action Sociale des Vans et Chassagnes suite aux changements d'élus (2017-101)

M. le Maire expose qu'il convient de reprendre les compositions des CCAS de Chassagnes et des Vans suite aux changements intervenus dans le tableau du Conseil Municipal. Pour Les Vans, il s'agit du remplacement de M. LACROIX par M. FAUCUIT. Pour Chassagnes, M. DAL FIUME remplace Mme JARRIGE ; le nombre d'élus et de non élus serait porté à 2 au lieu de 1 actuellement. Propositions : Elus : Mme Paulette CAREMIAUX + Mme Françoise RIEU-FROMENTIN. Non élus : Mme Valentine DAL FIUME + M. Didier FROMENTIN. Monsieur le Maire propose un vote à main levée, ce que le Conseil décide. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. le Maire, entérine ces propositions.

Consultation dans le cadre de la réalisation du Plan de désherbage communal et demande de subventions (2017-102)

La signature de la charte « 0 pesticide » rend obligatoire la réalisation d'un plan de désherbage communal. Le Conseil est appelé à délibérer pour lancer la consultation de prestataires qui réaliseront ce plan et à solliciter les aides qui pourraient financer à hauteur de 80 %. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, DECIDE de lancer la consultation pour la réalisation du plan de désherbage de la commune et SOLLICITE dans le cadre de cette opération l'ensemble des aides mobilisables (Agence de l'Eau, Fédérations environnementales, etc...).

Prescription de l'élaboration du Règlement Local de Publicité (2017-103)

L'entreprise qui suivait cette opération a cessé son activité. Suite à la réunion du 10 juillet avec les services de l'Etat, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'adopter la délibération prescrivant l'élaboration du Règlement Local de Publicité (seules ont été prises jusqu'à présent les délibérations concernant les demandes de subvention).

Proposition de subvention pour chantier éducatif « Les Tisserands » (2017-104)

Suite au chantier éducatif réalisé par les jeunes de la Maison d'Enfants « Les Tisserands », M. le Maire propose de rembourser une partie des frais d'hébergement, sous forme de subvention d'un montant de 500 €, ce que le Conseil décide, à l'unanimité des membres présents et représentés.

Proposition de subvention pour le projet de l'Association Sportive Vanséenne (foot) (2017-105)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. le Maire et de Mme PLATON, DECIDE d'octroyer, à titre de subvention exceptionnelle pour 2017, la somme de Deux Mille Cents euros à l'Association Sportive Vanséenne à la condition que cette somme soit affectée à l'école de football.

Décision modificative 2 commune (2017-106)

M. le Maire propose :

SECTION INVESTISSEMENT :

- en opérations d'ordre : de constater les travaux terminés ou les études suivies de travaux et de leur attribuer leurs imputations définitives (Chapitre 041),
- en opérations réelles : de rectifier des erreurs d'imputation de subventions et de rétablir les articles corrects (Chapitre 13),
- d'abonder les chapitres 20 et 21 de nouveaux crédits en diminuant les crédits prévus au chapitre 23 pour des engagements pris qu'il détaille (panneau lumineux, études...)

SECTION FONCTIONNEMENT : prise en compte des subventions votées au cours de cette séance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal vote la décision modificative budgétaire telle que présentée.

Propositions d'arrêts minute (2017-108)

Suite aux différentes demandes, il est proposé 6 arrêts minute : 2 devant Mag Presse, 1 devant la coiffeuse Cellier, 1 devant le fleuriste (la place de taxi étant disponible), 1 place Henri Thibon (devant terrasse pizzeria), 1 près du Temple (face Likoké). Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal vote la proposition du Maire.

Lancement d'un appel d'offres pour étude de l'aménagement du 1^{er} étage du Centre d'Accueil (2017-109)

M. le Maire fait le point sur les promesses de subvention de ce dossier. Puis il propose au Conseil Municipal de confier l'élaboration du cahier des charges pour la rénovation du 1^{er} étage du Centre d'Accueil et l'installation d'un ascenseur au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), ce que le Conseil approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés.

Après avoir débattu des questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Monsieur le Maire de Les Vans

Jean-Paul MANIFACIER

